

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 20 septembre 2022

**Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Madame VADOT**

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 20 septembre deux mil vingt-deux à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX, Monsieur Igor SEMO.

**Avaient donné procuration** : Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Jean-Luc CADEDDU à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Pierre-Olivier CAREL à Madame Sabrina ASSAYAG, , Madame Christine CERRIGONE à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Françoise KERN, Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Fernand BERSON, Madame Julie FOURNIER à Madame Aurore THIROUX, , Monsieur Julien WEIL à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

**Etaient absents et excusés** : Madame Nadège AZZAZ, Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Madame Marie CHAVANON, Monsieur Patrick De La MARQUE, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Madame Rahnia HAMA, Madame Séverine MAROUN, Monsieur Frédéric MOLOSSI.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Roger LUZI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Habilitation du Président à ester en justice – Madame VADOT**

Le Conseil d'administration,

Vu les articles 27 et 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Considérant le contentieux opposant le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne à Madame VADOT, qui par une requête adressée au tribunal administratif de Montreuil (dossier n° 2201625-4) en date du 17 janvier 2022 et notifiée au CIG le 16 mars 2022, demande l'annulation de la décision du CIG du 30 novembre 2021 portant liste d'aptitude établie au titre de la promotion interne au choix pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**DECIDE**, à l'unanimité, d'agir en justice et d'habiliter le président à représenter le centre dans tous les modes de règlement des litiges concernant le contentieux l'opposant à Madame VADOT.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Député honoraire  
Président délégué du Conseil départemental du Val-de-Marne